

Ecole de Musique Municipale Lili Boulanger



Projet d'Établissement

2024 - 2027

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Sommaire

Introduction : Un projet d'établissement, c'est quoi ?

Partie 1 : Présentation

- L'école
 - o L'histoire
 - o La commune de Saint-Nicolas-d'Aliermont
 - o L'école en chiffres :
 - L'équipe enseignante
 - Les classes instrumentales :
 - Les usagers
 - Le budget 2023
 - Le budget 2024
 - Les futurs investissements
 - o L'école sur le territoire
- Les textes cadres

Partie 2 : Faire ensemble

Historique

- La musique collective
 - o Découverte
 - o Cursus – Formation
- Construction Identitaire : Elève-Artiste

Partie 3 : L'ouverture

- Ouverture Culturelle et Humaine
- Ouverture Musicale
 - o Stages Jazz
 - o Bulles de Culture
 - o Rencontre avec des artistes : master class, stages
 - o Orchestre éphémère
 - o Ouverture de classe
- Ouverture Humaine
 - o Ouverture aux enfants à particularité
 - o La Parenthèse
 - o Les Myosotis
 - o La Margotière
 - o La SEGPA ; musique et handicap

Partie 4 : L'école point de rencontres et de ressources

- Rencontres
 - o Découverte
 - o Expérimentation
 - o Apprentissage
 - o Echange et Partage
- Ressources
 - o Mise à disposition de matériel
 - o Mise à disposition d'enseignants (MA)

Partie 5 : L'école, le bâtiment

- Historique des bâtiments
- Utilisation des bâtiments
- Perspectives des bâtiments

Annexe

- Organigramme
- Grille Tarifaire
- Règlement des études – Coursus
- Règlement de fonctionnement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Projet d'Établissement

Introduction : Un projet d'établissement, c'est quoi ?

Le projet d'établissement est un document qui définit les priorités d'action de l'établissement sur une période donnée. Il s'inscrit dans un contexte territorial avec des réalités sociologiques, économiques et culturelles. Il fixe un horizon à atteindre et des pistes d'actions à mener et dont un bilan sera à effectuer chaque année pour réajuster, consolider ou ajouter de nouvelles actions. Un projet d'établissement n'enferme pas, il permet de fixer un cap collectif tout en offrant la possibilité d'une libre traduction en terme d'actions mises en œuvre.

Ce document est validé par le conseil municipal, permettant ainsi de garantir le cadre d'actions à mener pour les années à venir.

En ce qui concerne la construction de ce projet, il s'agit d'une structure générale permettant d'appréhender le projet de l'école Lili Boulanger par différents angles. Le choix a été fait de mettre en avant chaque sujet en proposant des pistes d'actions. Ces pistes n'ont pas vocation à bloquer les perspectives d'avancée de l'école mais mettent en avant des espaces d'intervention potentiels.

Ce projet d'établissement, qui est le premier mis en place pour l'école Lili Boulanger, a été élaboré d'après les réunions de concertation avec l'équipe pédagogique, est basé sur un état des lieux de la direction musicale et artistique active depuis ces dernières années. Il est là pour tracer une feuille de route, et sera un point de départ pour un nouveau projet qui sera à mettre en place après les prochaines élections et en fonction des directives des instances concernées.

Pour ce faire, le cursus sera à mettre à jour en fonction de l'évolution de la nouvelle équipe pédagogique, il nous faudra créer un Conseil d'Établissement, et devra s'appuyer sur un Projet d'Action Culturelle proposé par la ville.

Chaque année, un bilan sera réalisé pour observer les champs d'actions qui auront été creusés et la feuille de route sera ajustée en conséquence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Partie 1 : Présentation

- L'école

o L'histoire

L'école de musique municipale de Saint Nicolas d'Aliermont a été créée en 1998 afin de former les musiciens qui souhaitent jouer à l'harmonie municipale qui jouie alors d'une grande réputation. A la création, les instruments enseignés étaient exclusivement ceux joués dans l'harmonie. Suite à une forte demande, le piano est venu s'ajouter, et aujourd'hui, l'école s'ouvre petit à petit aux musiques actuelles et dernièrement au violon.

o La commune de Saint-Nicolas-d'Aliermont

Saint-Nicolas-d'Aliermont est une ville rue de 7 km située dans le département de la Seine-Maritime en région Normandie, qui accueille environ 3800 habitants, et on y trouve une crèche, une maternelle, 2 écoles primaires et un collège ; Une maison de retraite, un Foyer d'Accueil Médicalisé, un musée, une médiathèque, un centre social et de nombreuses associations.

Saint-Nicolas-d'Aliermont fait partie de la Communauté de communes Falaises du Talou. Située En bordure de l'agglomération dieppoise, elle comporte 24 communes pour une population d'environ 24 000 habitants. Le Talou est un ancien comté médiéval autrement appelé comté d'Arques qui s'étendait le long des côtes de la Manche de Dieppe à Eu et pénétrait dans les terres jusqu'à Neufchâtel-en-Bray. Falaises du Talou en constitue la partie maritime. Elle comporte deux plateaux (l'Aliermont et Petit-Caux) et trois vallées (vallée de la Béthune, vallée de l'Eaulne et Vallée de l'Yères).



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

○ L'école en chiffres :

- L'équipe enseignante : 10 professeurs, dont 1 directrice¹ y enseignent la flûte traversière, la clarinette, le saxophone, la trompette, le trombone, les percussions, le piano, le violon, les musiques actuelles, l'éveil musical, le chant choral, la formation musicale et les ensembles instrumentaux.

Récapitulatif :

Grade	Titulaire	Contractuel	Total
PTEA	0	0	0
AEAP 1 ^{ère} Classe	2	0	2
AEAP 2 ^{ème} Classe	1	3	4
AEA	0	4	4
TOTAL	3	7	10

- Les classes instrumentales :

L'éveil musical est le vivier d'une école de musique. Les cours qui sont exclusivement collectifs, se restructurent et prennent de l'élan.

En ce qui concerne les classes instrumentales pures, certaines classes débordent d'élèves, et d'autres en manquent. Pour pallier, nous insistons sur la découverte des instruments afin que les arrivants ne s'arrêtent pas au piano et à la guitare qui sont les stars grâce aux médias. Nous travaillons à faire découvrir les instruments auprès des écoles de la ville en partenariat avec les Musiciens à l'école, et l'année découverte n'est plus exclusivement réservée aux enfants de CP. Le choix de l'instrument étant primordial (on doit choisir avec son cœur et tomber amoureux !), il est très utile de pouvoir les écouter et les tester afin de faire un choix éclairé.

Le récent renouvellement de l'équipe pédagogique et les projets qui en découleront devrait aider à renouer avec certains instruments, et ainsi augmenter les inscriptions dans les classes les moins pleines.

Instrument	Nombre d'inscrits en %	Instrument	Nombre d'inscrits en %
Flûte Traversière	12.16 %	Percussion	5.40 %
Hautbois (externalisé)	0.67 %	Piano	10.81 %
Clarinette	8.10 %	Violon	3.38 %
Saxophone	10.13 %	Guitare Electrique	2.03 %
Trompette	4.05 %	Eveils	12.83 %
Trombone	2.70 %	Pratique co seule	29.73 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-08-DE

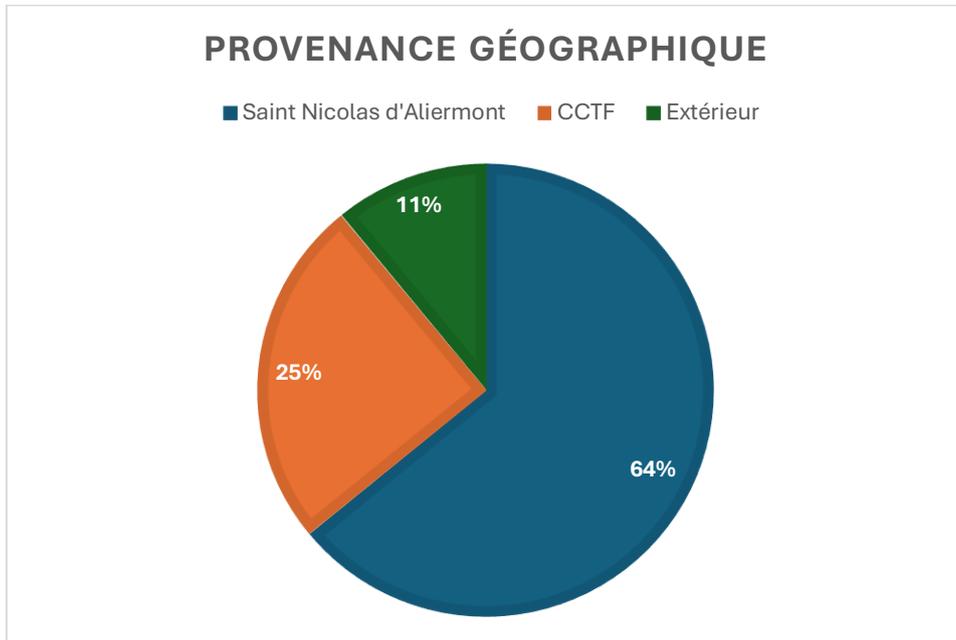
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

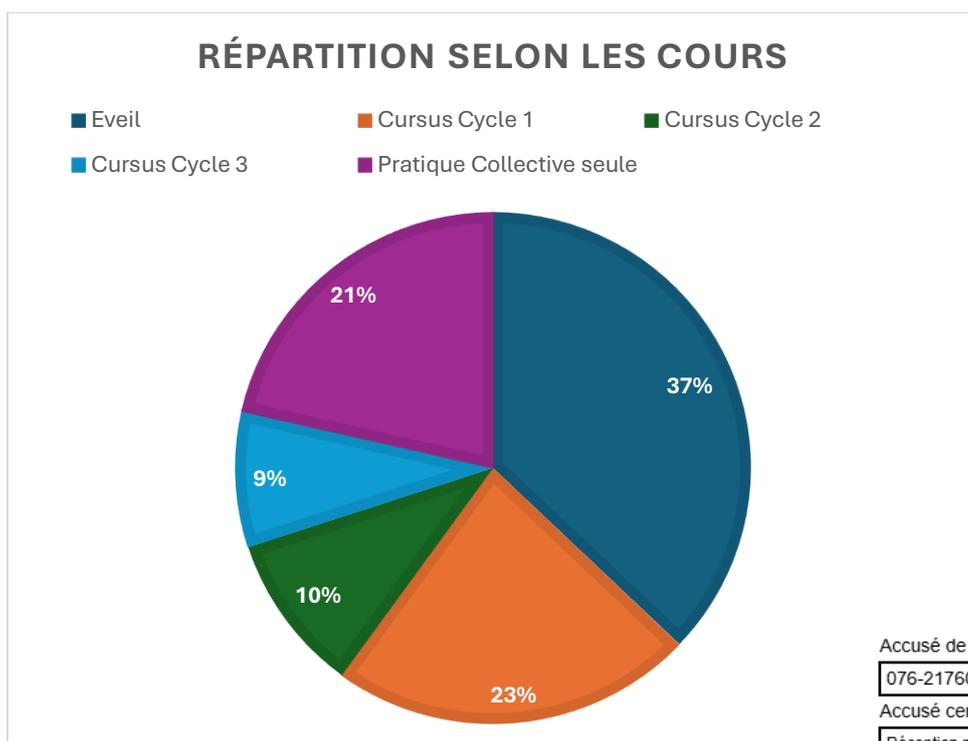
¹ Organigramme en Annexe 1

- Les usagers :

L'école compte depuis quelques années, en moyenne 150 élèves, issus pour la plupart de la commune et de la Communauté de Communes des Falaises du Talou.



Nous accueillons toute sortes d'élèves : de la découverte jusqu'à la pratique autonome en passant par le cursus d'apprentissage.



- Le budget – 2023 (pour 119 élèves sur 2022-2023) :

Charges	Dotations
Charges générales : 13 255 €	Atténuation de charges : 953 €
Charges de personnel : 183 298 €	Produit de services : 15 357 €
Mobilier : 8 639 €	Subventions : 81 090 €
	Part Saint Nicolas : 107 792 €
TOTAL : 205 192 €	TOTAL : 205 192 €

- Le budget – 2024 (pour 149 élèves sur 2023-2024) :

Charges	Dotations
Charges générales : 17 560 €	Atténuation de charges : 500 €
Charges de personnel : 180 00 €	Produit de services : 35 100 €
Mobilier : 7 500 €	Subventions : 65 000 €
	Part Saint Nicolas : 104 460 €
TOTAL : 205 060 €	TOTAL : 205 060 €

Il est à noter que la plus grande partie du coût de fonctionnement de l'école est supporté par la commune de Saint Nicolas d'Aliermont, puis la CCFT et les participations familiales². Peut-être qu'un autre montage serait à étudier afin de mieux répartir les coûts.

- Les futurs investissements

Il est important de noter que le parc instrumental de l'école est très vieillissant. Les instruments ayant été gracieusement prêtés aux élèves durant des années, la collectivité a dû supporter pleinement les coûts d'entretien et de réparation. Depuis la rentrée 2024, une location de 50€ est demandée par instrument loué et par année scolaire. Ainsi nous devrions pouvoir investir et renouveler petit à petit le parc instrumental.

Ceci n'empêchera pas le besoin d'investir pour le parc instrumental d'éveil (actuellement personnel), et de développer les classes instrumentales avec : flûte basse, flûtes têtes courbes, saxophone baryton, clarinettes petites mains, violons, ainsi que du matériel et des outils informatiques.

○ L'école sur le territoire

En ce qui concerne l'enseignement musical à plus grande échelle, Falaises du Talou, et donc par extension Saint-Nicolas-d'Aliermont, fait partie du Syndicat pour le Développement de l'Enseignement Musical en Pays Dieppois. Le SYDEMPAD est un syndicat mixte qui réunit la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime ainsi que les deux communautés de communes : Terroir de Caux et Falaises du Talou qui a été créé afin de gérer entre autres le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) Camille Saint-Saëns, situé à Dieppe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Il existe d'autres écoles de musiques sur tout ce territoire : Luneray qui se déploie jusqu'à Auffray et est indépendant. Offranville, école de musique qui fait partie de la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime, et Saint-Nicolas-d'Alhiermont, école de musique municipale.

Au titre de l'adhésion de la ville au SYDEMPAD, les 2 écoles élémentaires de la ville bénéficient d'interventions en milieu scolaire. Les classes de CP, CE1 et CE2 ont 45 min d'intervention et les CM1 et CM2 ont 1h d'intervention par semaine durant 24 semaines. Les intervenants sont des Dumistes (Titulaires du Diplôme de Musicien Intervenants) gérés par le Conservatoire.



- Les textes cadres

L'école de musique de Saint Nicolas d'Alhiermont est un service de la ville de Saint Nicolas d'Alhiermont. Elle dispense un enseignement de la musique. Bien que l'établissement ne soit pas classé par l'État, il se conforme aux diverses préconisations ou réglementations en vigueur. Il intègre les missions définies par l'arrêté du 15 décembre 2006, qui fixe les critères de classement par l'État des établissements d'enseignement artistique :

1° des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus défini. À cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation ;

2° des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;

3° des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.

Les établissements participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. À cette fin, ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et

Reçu en préfecture le 20/11/2024 par le préfet de l'Intérieur

2024-11-20-08-DE

Réception par le préfet : 21/11/2024

l'accueil d'artistes et ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

L'école de musique de Saint Nicolas d'Aliermont propose un enseignement artistique initial structuré et progressif qui vise à former prioritairement les amateurs de demain et à soutenir le développement des pratiques artistiques.

Le règlement des études - cursus³ fixe les grandes lignes du fonctionnement pédagogique de l'établissement. Il tend à baliser le cheminement des élèves en déterminant les importantes étapes de leur formation et les finalités à atteindre en précisant notamment, dans un cadre général, les modalités d'accès, de parcours, de suivi et d'évaluation, avant de les détailler par cursus et par cycles.

Par l'harmonisation des contenus et des objectifs, il garantit un socle commun de compétences et de connaissances évalué selon des procédures identiques ou équivalentes. Des corrections et améliorations peuvent lui être apportées d'une année à l'autre par décision du Conseil pédagogique.

o Textes de référence :

- Charte de l'enseignement Artistique et Culturelle de 2001
- Charte de l'Education Artistique et Culturelle de 2008
- Les Schémas nationaux d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique, élaborés par le ministère de la Culture en 2008
- Guide pour un enseignement accessible de 2020
- Le Schéma National d'Orientation Pédagogique (National) de 2023
- Le schéma des enseignements artistiques et des pratiques amateurs de Seine-Maritime 2024-29
- Le règlement de fonctionnement défini en 2024, et mis en application dès septembre 2024 permet à chacun de connaître le fonctionnement de l'établissement.⁴

³ Annexe 3

⁴ Annexe 4

🌀 Partie 2 : Faire ensemble 🌀

- Historique

Il y a environ 10 ans, l'équipe pédagogique de l'école a eu l'audace de remettre en cause le fonctionnement traditionnel du cursus d'apprentissage de la musique. Ils ont donc transformé un fonctionnement établi afin que les élèves soient exclusivement dans la pratique d'ensemble, et ont imaginé des ensembles qui se réunissaient plusieurs fois par semaine, avec les enseignants d'instrument quand ils étaient présents. L'idée était que l'apprentissage de la Formation Musicale (cours souvent décrié) se ferait durant la pratique d'ensemble, tout comme l'apprentissage technique instrumental. Et que le manque du cours individuel serait pallié par la pratique collective trois fois par semaine. Cette formule a évolué au fur et à mesure des années en fonction des problématiques qui apparaissaient. Les cours individuels ont été remis en place pour tous dès la troisième année, et ainsi il était plus compliqué de maintenir trois moments d'orchestre dans la semaine. Plus tard, le confinement a détruit toute forme de pratique collective, et les cours individuels en distanciel ont permis un certain maintien du niveau particulier. Au retour du covid, les enseignants ont essayé de retrouver l'équilibre des ensembles, mais force a été de constater que la forme initialement proposée n'était plus viable car le niveau instrumental des cours d'ensembles étaient beaucoup trop hétérogène.

Il a donc été décidé de remettre en place un fonctionnement Formation Musicale et Ensemble instrumental afin de tout concilier, mais en mettant en place des groupes de niveaux. Il a été aussi constaté qu'il était nécessaire de reprendre un temps de Formation Musicale pure afin que les élèves soient plus autonomes durant les cours collectifs. Après une année de remise en route (2023-2024), l'enseignement d'Ensemble-Formation Musicale (EFM) semble se stabiliser. Les élèves ont à nouveau le plaisir de jouer ensemble, ne reste plus qu'à motiver un travail régulier à la maison.

Aujourd'hui le faire ensemble est toujours le fondement du fonctionnement de l'école, mais le temps d'apprentissage individuel de l'instrument est incontournable tout comme une base solide de Formation Musicale. Ceci est nécessaire afin de servir au mieux les pratiques collectives, et aussi afin que l'élève ait un plaisir de jeu instrumental mis en avant de façon individuelle.

- La musique collective

L'école de Musique propose plusieurs approches pour vivre la musique, et toutes ont un temps collectif. Dès 3 mois et tant que l'envie est là, il n'y a pas d'âge pour se faire plaisir !

o Découverte

Le temps de découverte est plus précisément fait pour les enfants de 3 mois à 6 ans. Les cours sont toujours collectifs même si au tout début cela se passe avec son parent !

- Atelier Parent/Enfant : pour un enfant âgé de 3 mois à 3 ans avec 1 parent. Séance de 30 minutes par semaine
- Eveil : pour les enfants de 4 et 5 ans (Moyenne et Grande Section de Maternelle). Séance de 45 minutes par semaine.
- Découverte : pour les enfants de 6 ans (et parfois plus). Séance collective de 1 heure par semaine + 30 minutes de découverte des instruments

o Coursus – formation

L'apprentissage de l'instrument en cours individuel est fait afin que les élèves aient des moyens techniques de s'autonomiser au fur et à mesure des années d'apprentissage. Ce cours individuel est obligatoirement accompagné d'un temps de musique Collective, avec les Ensembles Formation Musicale, et des temps optionnels proposés aux élèves curieux (Stage de Jazz, Bulle de Culture, stages ponctuels...)

Pour les apprenants à partir de 7 ans, le cursus se compose obligatoirement d'un cours collectif d'Ensemble Formation Musicale (EFM) qui dure entre 1h à 2 h par semaine selon le niveau et d'un cours individuel d'instrument qui dure 30, 45 minutes ou 1h selon le niveau. En option, les élèves peuvent accéder (selon certaines conditions) à différents moments pédagogiques : stages de Jazz, Bulles de Culture, Musiques Actuelles, puis à partir d'un certain niveau, l'harmonie municipale, la musique de chambre, l'écriture...

- Construction Identitaire : Elève-Artiste

Un élève est par définition un apprenant, mais pour nous c'est aussi un artiste. Il nous semble donc primordial de le mettre en position d'artiste le plus régulièrement possible durant son apprentissage, que ce soit de façon individuelle ou collective. Pour cela, nous avons plusieurs formes de prestations possibles : les **Auditions « Poly-Sons »** qui sont des temps de présentation en petit comité, dont l'œuvre représente les derniers apprentissages de l'élève. Il y en a plusieurs par session et permettent aux élèves de se confronter facilement au public. Les **Concerts**, sont des temps plus formels et plus construits, dans une grande salle avec lumière et sonorisation. Les formations présentées sont en général collectives.

Les **Examens** ne sont pas annuels, mais pour valider la fin de cycle d'apprentissage d'un élève. Ils sont sous forme d'un concert spécifique, en supplément d'une évaluation continue, mais qui ne change pas les conditions habituelles des élèves.

Enfin, les **Projets spécifiques** sont là pour aider les élèves à découvrir, tester, explorer des choses inhabituelles ; leur donner goût aux musiques, et qu'ainsi ils définissent leurs envies musicales.

L'organisation de ce fonctionnement étant encore très fraîche, il nous semble impératif de la consolider. Les élèves semblent être réconciliés avec la Formation Musicale et s'épanouir dans les ensembles. Prenons donc le temps d'avancer dans cette direction pédagogique, même si l'organisation interne des cours collectifs est amenée à s'adapter d'une année à l'autre en fonction de l'évolution des groupes, des besoins et des projets pédagogiques. Le but à terme étant l'autonomie instrumentale des musiciens et leur intégration au grand Orchestre d'Harmonie.

En ce qui concerne les temps spécifiques, les ateliers jazz ont fraîchement fait leur retour et leur organisation est à affiner.

Des bulles de Culture sont proposées dès cette année afin de découvrir ou d'approfondir une caractéristique musicale (Epoque, style, compositeur, forme musicale, ...), et nous ouvrirons cette nouveauté en abordant la musique cubaine, thématique récurrente de notre année scolaire.

Partie 3 : L'ouverture

A l'école Lili Boulanger, l'idée est d'être ensemble et le partage est une valeur incontournable. Ce partage, cette ouverture s'effectue à différents niveaux.

- **Ouverture Culturelle et Humaine**

Cette ouverture se déroule à plusieurs niveaux sur le territoire avec des partenaires ancrés et investis dans le croisement des arts et des publics. Ainsi les premiers partenaires **Communaux** sont le Musée de l'Horlogerie (Concerts sur place sur différentes thématiques pour vernissages...), Le Centre Social « La parenthèse » (Chorale associée, participation à certains évènements), la Résidence pour Personnes Agées « Les Myosotis » (Auditions-gouter sur place), le Foyer d'Accueil Médicalisé « La Margotière » (audition sur place), et les écoles « Rostand » et « Bout d'Amont » (Ateliers de présentation d'instruments, participation des enseignants lors du concert de l'école en lien avec le Musicien Intervenant de l'école).

Les partenaires **Intercommunaux** dépendent de la Communauté de Communes de Falaises du Talou, et sont principalement la médiathèque (les élèves y vont avant, entre ou après les cours ; et nous utilisons leur Micro-Folies) et l'accès à leur programmation culturelle.

Plus largement, au niveau du **Territoire**, il y a collaboration avec le T3 (les différentes structures d'enseignement artistique : Offranville, Dieppe, Saint-Valérie en Caux et Doudeville) pour des projets collaboratifs ponctuels, ainsi que Dieppe Scène Nationale qui nous ouvrirait sa première partie de certains spectacles (Partenariat en cours de reconstruction).

Ces temps de partage permettent des croisements de nouveaux publics qui sont nécessaires au rayonnement de l'école. Sortir les élèves de leur cadre habituel les initie à l'adaptabilité, et la diversité des publics leur offre des temps privilégiés parfois nouveaux pour eux mais toujours dans la joie du partage.

Certaines collaborations sont renaissantes à la suite de changements de direction et au confinement. Les participants retrouvent le plaisir de ces temps de partage qu'il faut maintenir, peut-être même amplifier, tout en alternant les formes et les projets. Une organisation se met en place pour la programmation et la communication avec Falaises du Talou, afin que nos actions se complètent et ne se chevauchent pas.

Actions prévues : Poly-Sons d'élèves aux Myosotis, Partage de chansons avec la Parenthèse à la Margotière, Projet musical avec l'école du Bout d'Amont, Bulles de culture en partenariat avec les Micro-Folies, Concert autour du conte « Les musiciens de Brême » en médiathèque, Rando chantante.

L'orchestre Ephémère au printemps 2025 à Offranville, et un stage Jazz communautaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 21/11/2024

- Ouverture Musicale

Le rôle d'un établissement d'enseignement artistique ne s'arrête pas à l'enseignement instrumental « Classique » : la découverte des musiques est importante afin que chacun trouve le style qui lui correspond afin qu'il s'épanouisse pleinement. Aussi nous œuvrons à mettre en place plusieurs approches différentes afin qu'un élève puisse durant sa scolarité, découvrir plusieurs styles, époques et musiques différentes.

o Stages Jazz

Encadrés par les enseignants de l'école (2 ou 3) selon les dates et inscriptions, ils proposent 2 œuvres majeurs par session (qui dure 3h) et abordent une thématique particulière. A raison de 4 ou 5 dans l'année, elles sont ouvertes à tous les élèves, et certaines se font en collaboration avec Offranville.

o Bulle de Culture

Nouveauté de cette année ! Même si la culture musicale est présente dans chacune des pratiques musicales de l'élève, elle est parfois saupoudrée et il peut être compliqué de tout relier. L'idée est donc de proposer 4 fois dans l'année un temps dédié, sur une thématique définie et pointue (compositeur, époque, style, forme, élément musical). Cette bulle sera encadrée par l'enseignante de Formation Musicale et un autre enseignant ou un intervenant extérieur spécialiste (et/ou artiste) qui souhaite partager ses connaissances. Ces bulles se veulent ludiques, interactives et originales ! (En partenariat avec la médiathèque pour Micro-Folies).

o Rencontre avec des artistes : master class, stages

Selon nos projets ou ceux de nos partenaires, nous pouvons proposer des rencontres d'artistes qui permettent selon la situation de découvrir un genre musical précis : *Camapu* – musique brésilienne il y a 2 ans, Musique Electro Contemporaine avec *Arnaud le Mindu* en 2024 ainsi qu'un travail autour de la musique Japonaise et un « Bon Odori » (Fête traditionnelle mêlant danse et musique), Musique Cubaine avec *Joachim Crochemore* en 2025. Ces rencontres viennent donner une couleur particulière à notre travail sur une période dans l'année, et permettent de belles découvertes humaines, musicales et plus globalement culturelles.

o Orchestre éphémère

Offranville organise depuis 3 années maintenant un orchestre (symphonique) éphémère. Leur structure n'étant pas assez importante pour mettre en place cet ensemble de façon régulière, ils ont eu l'idée de créer cet orchestre de façon ponctuelle, avec des week-ends de stages qui se clôturent par un concert. Cet orchestre se base sur le volontariat et est ouvert à tout musicien du territoire. Ils font appel à des chefs invités, et ont dû faire 2 niveaux différents l'année dernière suite à la forte demande des participants autour de ce projet. Les élèves de l'école Lili Boulanger sont assez nombreux à y participer, et j'espère qu'ils le seront de plus en plus !

○ Ouverture de classes

Pour donner suite à une demande grandissante des usagers de diversifier les instruments, il a été ouvert il y a quelques années une classe de Musiques Actuelles, exclusivement pour les adultes déjà musiciens. Il nous faut encore trouver un fonctionnement adéquat, mais cette ouverture permet aussi à des jeunes qui ont un certain niveau instrumental d'accéder à un autre épanouissement musical. L'année dernière une classe de violon a été ouverte, et nous avons d'ores et déjà plus que doublé le nombre d'inscriptions.

Si les stages de Jazz fonctionnent, nous pourrions selon la demande des élèves, mettre en place des cours permanents pour approfondir ce style musical.

Cette année, nous aborderons la musique Cubaine : une bulle de culture présentée par un spécialiste nous fera découvrir les us et coutumes, l'histoire de sa musique, et nous apprendrons des spécificités musicales. Cet intervenant nous fera effectuer un travail approfondi en cours d'EFM, et nous clôturerons l'année avec 2 temps de concerts Salsa (en collaboration avec les terrasses musicales) tout en ayant eu un rappel lors de la fête des plantes.

Il serait intéressant que chaque année une thématique vienne rythmer les différents temps culturels de la ville et ainsi donnerait un « fil rouge », une curiosité culturelle qui nourrirait les demandeurs, et permettrait une unité, une ouverture et une transversalité dans les événements.

L'idée étant l'ouverture musicale, il est possible de continuer à proposer de nouvelles disciplines en fonction des demandes des usagers tout en optimisant les compétences des agents déjà en place (afin de limiter le coût des charges d'un nouveau personnel). Ainsi nous pourrions proposer la flûte à bec, les guitares (classique, folk, électrique), la technique vocale, le théâtre, la Danse, L'Art Plastique, la Photo... et s'ouvrir sur tous les Arts

- Ouverture Humaine

Le croisement des publics amène une ouverture d'esprit qui est importante de nos jours. L'acceptation de la différence est primordiale, et à l'école Lili Boulanger, nous œuvrons dans ce sens à travers plusieurs actions :

○ Ouverture aux enfants à particularité

Nous accueillons les enfants à particularités (Troubles du Spectre Autistique – TSA, Troubles de l'Attention – TDA, Dys, Handicaps) : ils sont intégrés dans le cursus. Nous adaptons les cours si besoin, et les enseignants sont informés de ces particularités (quand le parent le souhaite). Les enseignants sont sensibilisés à ces particularités, mais nous n'avons pas d'enseignant spécialisé référent.

○ Parenthèse

Le centre social a créé une chorale qui chante à 1 voix et en Français, en partenariat avec l'école de musique. Ce temps de partage regroupe des personnes de tous âges et de tous niveaux social et culturel.

○ Les Myosotis

Après un temps de pause pandémique, les élèves de l'école Lili Boulanger ont repris le chemin des Myosotis, Maison pour personnes âgées, pour des auditions. Ce croisement de public est un moment de bonheur particulier pour les résidents qui apprécient de sortir de leur appartement pour écouter des jeunes musiciens. Ils découvrent des instruments, chantonnent une mélodie connue, et offrent des bonbons achetés spécialement pour l'occasion. S'en suit un goûter partagé, durant lequel les artistes se font grandement congratuler, et font connaissance avec ces gens qui sont heureux de leur raconter un peu de leur vie.

○ La Margotière

Le Foyer d'Accueil Médicalisé Nicolaisien est connu de tous. Une partie de ce public spécifique vient régulièrement aux concerts qui se déroule aux 4 vents car c'est à côté de chez eux. Plusieurs responsables – soignants du FAM ont fait part de leur désir d'une audition sur place, afin qu'une plus grande partie des patients puissent bénéficier de musique. Cela se faisait avant la pandémie sur la base du volontariat.

Il est bien entendu normal d'aller à la rencontre de ce public mais néanmoins cette rencontre nécessite une préparation des enseignants (casi tous nouveaux) et des enfants. Aussi nous allons mettre en place une rencontre d'information afin d'éclairer le déroulement des choses, et que tout se passe dans de bonnes conditions pour chacun.

○ SEGPA : Musique et handicap

Le collège Claude Monet de Saint Nicolas d'Aliermont à 2 classes SEGPA, dont une 6^{ème}-5^{ème} qui bénéficie d'un partenariat avec l'école Lili Boulanger pour faire de la musique. Après une pause de 2 années, ces collégiens reviennent 1h par semaine à l'école afin de pratiquer la musique autrement (chant, rythmes, percussions...)

Le partage de la musique avec tous est incontournable. Des projets spécifiques se construisent selon la demande, les besoins, certains durent et d'autres pas. L'important étant le temps et la musique partagés.

Pour le moment les enseignants sont volontaires et pour certains, initiés aux particularités. L'équipe se renouvelant, il faudra veiller à compléter leur formation si nécessaire.

Si la demande de ce public venait à augmenter, il faudrait avoir un agent spécialisé afin de veiller entre autres, au bon accueil de ce public, à une direction adaptée et particulière de l'enseignement instrumental et au suivi de l'élève avec son équipe médicale.

Partie 4 : L'école point de rencontres & lieu de ressources

- Rencontres

L'école Lili Boulanger est un lieu d'apprentissage et avant tout, un lieu de vie et de rencontres. En effet, le collectif étant au centre de notre pratique, nous avons à cœur d'être un lieu de partage et d'entraide ; sans aucun préjugé, et en laissant les apprenants avancer à leur propre rythme afin de respecter au mieux leur développement.

o Découverte - Rencontre

L'apprentissage de la musique est un temps de découverte permanent : que ce soit la technique instrumentale, la théorie, tous les sens sont mis à contribution. La découverte et la rencontre des autres élèves, des instruments, des enseignants, des publics, des styles musicaux, des jeux et des publics font que nous sommes ouverts à tout et tous ; et nous nous appliquons à rester curieux en transmettant ces valeurs.

o Expérimentation

L'apprentissage passe aussi par l'expérimentation et par l'erreur. L'équipe enseignante est à la pointe des dernières techniques et des derniers outils. Aussi nous proposons une approche novatrice qui ne se borne pas à l'instrument propre de chaque élève : nous abordons les petites percussions, la rythmique par le corps, le Sound-Painting, l'électro, ...

o Apprentissage

L'équipe enseignante est au fait des derniers courants pédagogiques et en permanente recherche d'amélioration et d'adaptation. Il est nécessaire de donner goût aux apprenants afin de les stimuler dans leurs apprentissages et de les mener à l'autonomie. Cet apprentissage ne se fait pas seulement dans le sens Enseignant/ Apprenant, et grâce aux différents groupes dans lesquels les élèves vont, plusieurs situations sont abordées : en grand ou petit groupes, le système de tutorat (je suis toujours le petit de quelqu'un et le grand d'un autre...)

Il nous est important de prendre le temps d'échanger et de construire aussi bien au niveau individuel qu'en petit groupe ou qu'en grand collectif.

- Ressources

L'école de musique est aussi un lieu de ressources. En effet, nous pouvons en fonction des demandes, accompagner et/ou participer à des projets, que ce soit aussi bien en terme technique qu'en terme humain (spectacle vivant) ... Les différentes associations de la ville savent nous trouver pour une participation à leurs projets.

Asas - Centre de la Ville de L'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

- Mise à disposition de matériel

L'école est à même d'être partenaire pour le prêt de matériel dans certaines occasions précises : Les percussions qui sont un partage entre l'école et l'harmonie, sont régulièrement prêtées au Collège pour leur concert annuel, lors des rassemblements du T3, et dans le cadre des prestations de Osarques.

Le matériel de musiques actuelles peut aussi être sorti en fonction des besoins à la salle des 4 vents et des manifestations extérieurs sur la ville.

Les partitions et les instruments sont aussi des ressources à partager. La parthèque est actuellement en construction, et un lexique du matériel à disposition est en cours d'élaboration.

- Mise à disposition d'enseignants

Les ressources ne sont pas que matérielles, elles sont aussi humaines. L'équipe enseignante étant experte dans son domaine, nous sommes là pour accompagner des demandes spécifiques.

Il est aussi dans notre idée que l'enseignant de Musiques Actuelles puisse ponctuellement donner des conseils aux jeunes (élèves de l'école) qui ont un groupe personnel et qui souhaiteraient un peu d'aide. De là, nous pourrions même imaginer que la salle de Musiques Actuelles soit accessible à ces groupes pour répéter sur certains horaires.

Grâce à ce fonctionnement, une élève peut continuer l'apprentissage du hautbois au CRD de Dieppe puisque nous n'avons pas trouvé à recruter un enseignant dans cette discipline.

L'école n'est pas qu'un lieu d'apprentissage et d'enseignement : c'est un lieu de vie, de partage et de rencontres. Dans un temps où tout se numérise et se fait à distance, il est primordial de consolider la relation humaine, l'échange et le vivre ensemble.

L'école veut rester ouverte et souhaite s'ouvrir encore plus : allons dans le partage des savoirs, des connaissances et des expérimentations.

Partie 5 : L'école, le bâtiment

- Histoire des bâtiments

Historiquement, le 29 rue des Canadiens à Saint-Nicolas-d'Alhiermont était l'école primaire de la ville. Il y avait les salles de classes, le préau et le logement de fonction.

Plus tard, le préau a été fermé pour être transformé en lieu d'accueil périscolaire, les classes sont devenues Médiathèque et le logement de fonction est devenue annexe de la mairie.

En 1998, l'annexe et le périscolaire sont devenus école de musique.

- Utilisation des bâtiments

L'utilisation des bâtiments a été variable depuis 1998. Il y a 1 grande salle de cours, 1 moyenne, et 8 petites salles dont 1 salle des professeurs et un bureau de direction.

Lors de la rénovation, la disposition et l'aménagement n'ont pas été pensés en direction d'une école de musique. Aussi il n'y a aucune isolation phonique adaptée, et c'est gênant.

La grande salle étant trop prise pour accueillir tous les enseignants, nous avons régulièrement investi la salle polyvalente, au-dessus de la mairie. Cette même grande salle étant trop petite pour accueillir l'harmonie, nous avons dû délocaliser ce temps de répétition à la salle des 4 vents (Cette organisation pose une problématique de mise à disposition de matériel permanent sur place pour 2h de cours par semaine.).

A la rentrée de septembre 2024, l'emploi du temps, la répartition et l'utilisation des salles ont été repensés afin d'être optimum.

Grace à quelques petits travaux, la salle du bas est devenue lieu de stockage des percussions afin de désencombrer la grande salle. Elle peut désormais accueillir des groupes jusqu'à 30 élèves (tout en investissant les salles du dessus pour vestiaire). Tous les cours collectifs y ont lieu (même les chorales qui étaient en salle Polyvalente), ainsi que l'harmonie, qui suite au changement de chef a dû changer son jour de répétition. La salle des 4 vents n'étant pas disponible le vendredi soir, l'harmonie a réintégré l'école pour ses répétitions. La salle « Tutti » n'est pas assez grande pour y être confortable, mais permet, pour le moment, de maintenir l'activité. Le but étant à terme de faire grossir les rangs de l'harmonie, il faudra rapidement trouver une solution pérenne pour l'accueil musical des grands groupes.

La grande salle du 1^{er} étage est désormais attribuée aux Musiques Actuelles qui peuvent y laisser leur matériel, et accueille l'enseignement du saxophone la journée du mercredi, car cet instrument très sonore perturbait tous les autres cours dans l'autre bâtiment.

Cette réorganisation permet une meilleure mutualisation du matériel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Quelques éléments de décoration et des chaises ont été installés afin d'améliorer l'accueil et l'attente des usagers, et d'en faire un lieu de vie (que ce ne soit plus seulement un lieu de passage).

- **Perspective des bâtiments**

D'ici 2026, la médiathèque déménagera, et ce sera une perte pour l'école car la médiathèque est un lieu de passage et d'attente important pour les élèves. Il nous faudra aménager un espace pour les élèves en attente par la suite.

Ce déménagement de la médiathèque vers l'hôtel communautaire sur la ZAC ouvre de nouvelles perspectives, et rend possible une réflexion commune autour du réaménagement des locaux, dont ceux de l'école de musique qui ont besoin de disposer de salles de cours plus grandes (recommandation du SNOP) pouvant accueillir des groupes de 5 élèves, ainsi que d'une grande salle pour la répétition de l'harmonie qui pourrait être aussi une salle d'auditions. Une salle de percussions identifiée : plus besoin de sortir et ranger le matériel à chaque cours, et disponible à des élèves qui voudraient venir travailler en semaine ; 2 salles de pratique collective, etc...

D'autres salles de cours permettraient un accès plus aisé à chacun des enseignants sans déranger un collègue qui donne cours à coté, et permettrait aussi éventuellement de proposer des salles de travail pour les élèves.

Ceci sans oublier une mise aux normes concernant l'accueil du public en situation de handicap, l'isolation phonique qui est totalement inexistante aujourd'hui (et donc problématique dans la pratique quotidienne), ainsi que l'isolation thermique des bâtiments et le chauffage (permettrait d'être plus performant sur la consommation énergétique et donc d'être plus écologique).

Des adaptations ont été mises en place, et il faut maintenant une réflexion autour de l'évolution du bâtiment afin de garantir un accueil et une pratique musicale à tous les publics dans de bonnes conditions.

Cela permettrait aussi d'anticiper et de penser à l'ouverture sur de nouvelles disciplines comme le théâtre, la danse, la photo, l'art plastique qui ne sont pas tous présents sur la commune ni sur la communauté de communes de Falaises du Talou.

Ainsi l'école de musique deviendrait une école d'arts et permettrait l'accès à de nouvelles activités artistiques qui seraient indépendantes mais transversales et complémentaires.

DROITS D'INSCRIPTIONS - Année 2024 / 2025

	Élèves faisant partie de la com com des Falaises du Talou	Élèves extérieurs à la communauté de communes
<i>Éveil Musical</i>	45,00 €	58,00 €
- de 18 ans	155,00 €	300,00 €
+ de 18 ans	220,00 € <i>Si harmonie : 155€</i>	420,00 € <i>Si harmonie : 155€</i>
- de 18 ans 2 <i>instruments*</i>	300,00 €	600,00 € <i>Si harmonie : 335€</i>
+ de 18 ans 2 instruments*	400,00 € <i>Si harmonie : 335€</i>	700,00 € <i>Si harmonie : 435€</i>
<i>Pratique Collective Seule</i>	75,00 €	100,00 €
<i>Parenthèse</i>	25,00 €	30,00 €
Location d'un instrument : 50,00€ l'année		

** La pratique d'un deuxième instrument ne peut se faire qu'en concertation avec le professeur enseignant le 1^{er} instrument et sous réserve des places disponibles.*



Règlement des études

Organisation en parcours et en cycles

L'enseignement artistique tel que proposé à l'école de musique se présente comme un parcours, véritable cheminement balisé par des actions et rendez-vous de diverses formes. Il repose, aussi bien, sur des cours réguliers dispensés tout au long de l'année que sur des projets plus ponctuels. Il est construit autour des pratiques collectives, la présentation en public des différents travaux ainsi que la participation à des ateliers ou stages ou encore la rencontre et les échanges d'artistes invités ou en résidence.

Tout au long de son parcours, l'élève sera ainsi un acteur et un spectateur privilégié de l'action culturelle de l'établissement et de ses structures partenaires. La formation d'un élève se montre donc sous des facettes très diverses alliant des temps longs et agencés, des périodes de projets intenses et dynamiques ainsi que des moments plus courts d'interaction et d'expérimentation. Ce sont toutes ces étapes du cheminement qui vont s'articuler sous l'accompagnement de l'équipe pédagogique pour interagir et construire un apprentissage artistique global reposant essentiellement sur l'appropriation et la fusion de ces différentes parties en un tout personnel et cohérent.

D'une façon plus pragmatique, l'inscription à une dominante entraînera la participation aux disciplines associées et complémentaires. Celle-ci implique une assiduité aussi bien en cours qu'aux diverses manifestations ou rendez-vous. Les éventuelles absences se devront d'être motivées à la fois auprès de l'enseignant et de l'administration.

Les cycles jalonnent les grandes étapes de la formation et sont définis par leurs objectifs. Selon le rythme d'acquisition de l'élève et lorsque celui-ci maîtrise les compétences requises, l'enseignant peut demander à ce que soient entreprises les démarches d'évaluation de fin de cycle. Le travail essentiel deviendra de plus en plus complexe et précis à mesure que l'élève fera évoluer sa pratique.

Il est important que l'utilisateur soit toujours en parfaite connaissance des objectifs et contenus de son parcours. C'est là, l'objet des différents documents ou publications que sont les règlements des études, le règlement intérieur, le dossier de l'élève ou encore les rencontres parents/enseignants.

Les pratiques

Il y a des activités musicales proposées à l'école de Musique Lili Boulanger qui ne nécessitent pas de connaissances musicales particulières : Le chant choral pour les enfants comme pour les adultes. C'est une pratique collective.

D'autres pratiques collectives sont possibles si tu es déjà musicien et que tu pratiques régulièrement ton instrument (Test instrumental obligatoire afin de déterminer le niveau.) : L'harmonie, la musique de chambre, les stages de jazz et les musiques actuelles.

Musiques Actuelles

Atelier pour les adultes ayant envie de jouer ensemble, et ayant déjà une pratique instrumentale. Cours collectifs d'une heure ; répartition des élèves selon leur niveau.

Atelier ouvert aux élèves en cursus à partir du 2eme Palier du 2eme Cycle.

Bien entendu, si tu as envie d'apprendre à jouer d'un instrument, c'est possible en fonction des places disponibles. (Pour les adultes, une phase d'essai est à effectuer avant validation définitive du professeur). Tu seras en cursus : tu auras un cours d'instrument ET un cours collectif qui sont obligatoires afin de faire de toi un super musicien.

Les explications du fonctionnement suivent !

Voici les instruments que tu peux apprendre à l'école Lili Boulanger :

La flûte traversière, le hautbois, la clarinette, le saxophone, la trompette, le trombone, le violon, le piano et les percussions.

Cursus - Ecole de Musique Lili Boulanger – Saint Nicolas d’Aliermont

Cycle d’Eveil :

Découverte et initiation, pour les enfants de 3 mois à 6 ans

Atelier Parent/Enfant : Cours collectif de 30 minutes par semaine pour un enfant de 3 mois à 3 ans avec son parent.

Eveil : Cours collectif de 45 minutes par semaine pour les enfants de 4 et 5 ans (Moyenne et Grande section de maternelle)

Découverte : Cours pour les enfants dès 6 ans en 2 temps

- Cours collectif d’une heure par semaine
- Cours de découverte et essai des instruments de l’école, de 30 minutes par semaine en petit groupe

1er Cycle : • Cours individuel

Apprentissage

Durée : en moyenne 4 ans, mais adaptable en fonction de l’apprenant

Chœur Pédagogique : Pour les élèves en 1ere année d’apprentissage, en 2 temps obligatoires

- Cours collectif d’une heure par semaine

d’instrument de 30 minutes par semaine

Cycle 1 : pour les élèves dès la 2^{ème} année d’apprentissage, en 2 temps obligatoires

- Cours collectif d’une heure ¼ par semaine (Ensemble Formation Musicale – EFM)

- Cours individuel d’instrument de 30 minutes par semaine

Optionnel : Pour les élèves qui le souhaitent, possibilité d’ajouter les activités suivantes :

- Chant choral – 1 heure par semaine
- Stages de jazz – ½ journée par session

- Stages ponctuels

Validation : Attestation d'Etudes Musicales - AEM

Pour les élèves de fin de 1^{er} cycle : Validation des acquis et des expériences musicales

- Instrument : lors d'un concert avec un Jury + avis du professeur en fonction de l'évolution
- EFM : Validation du professeur de Formation Musicale de l'acquisition des notions de bases par le contrôle continu et validation du professeur d'ensemble sur l'acquisition des principes du « jouer ensemble »
- Evaluation et validation de l'investissement général de l'élève (participation aux auditions, concerts...)



Bravo ! et Bienvenue en 2^{ème} Cycle !

Cursus - Ecole de Musique Lili Boulanger – Saint Nicolas d'Aliermont

2^{ème} Cycle :

Consolidation

Durée : en moyenne 4 ans, mais adaptable en fonction de l'apprenant



Palier 1 : Pour les élèves en début de 2^{ème} Cycle, en 2 temps obligatoires

- Cours collectif d'une heure ¼ par semaine
- Cours individuel d'instrument de 45 minutes par semaine

Validation : Par une commission des enseignants concernés par l'élève

Palier 2 : pour les élèves à partir du milieu du 2^{ème} cycle, en 2 temps obligatoires

- Cours individuel d'instrument de 45 minutes par semaine
- Pratique collective au choix :
 - Harmonie
 - Musique de chambre
 - Musiques Actuelles
 - Formation Musicale
 - Ecriture/Harmonie

Obligation : Une année de Culture Musicale est à valider durant ce 2^{ème} Cycle. (Validation par un exposé)

Optionnel : Pour les élèves qui le souhaitent, possibilité d'ajouter

- les activités suivantes :
- Chant choral – 1 heure par semaine
 - Stages de jazz – ½ journée par session
 - Stages ponctuels
 - Musiques Actuelles
 - Musique de Chambre (dès le Palier 2)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Cycle 3 : Pour les élèves ayant obtenu leur BEM, en 2 temps obligatoires

• Cours individuel d'instrument d'une heure par semaine •
Pratique(s) collective(s) au choix :

- Harmonie
- Musique de chambre
- Musiques Actuelles
- Chorale
- Composition - Ecriture

Validation : Brevet d'Etudes Musicales - BEM

Pour les élèves de fin de 2^{ème} cycle : Validation des acquis et des expériences musicales

- Instrument : lors d'un concert avec un Jury + avis du professeur en fonction de l'évolution
- U.V. de Culture Musicale
- Pratique collective : Validation de l'investissement et du suivi
- Evaluation et validation de l'investissement général de l'élève (participation aux auditions, concerts...)

Bravissimo !

Maintenant tu as le
choix entre 3 options !

3^{ème} Cycle

Parcours
Personnalisé

Pratique(s)
Collective(s)

Cursus - Ecole de Musique Lili Boulanger – Saint Nicolas d'Aliermont

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

3^{ème} Cycle :

Approfondissement

Durée : en moyenne 4 ans, mais adaptable en fonction de l'apprenant

Optionnel : Pour les élèves qui le souhaitent, possibilité d'ajouter les activités suivantes :

- Stages de jazz – ½ journée par session
- Stages ponctuels

Validation : Certificat d'Etudes Musicales - CEM

Pour les élèves de fin de 3^{ème} cycle : Validation des acquis et des expériences musicales

- Instrument : lors d'un concert avec un Jury + avis du professeur en fonction de l'évolution
Programme solo + Musique de Chambre
- Pratique collective : Validation de l'investissement et du suivi
- Evaluation et validation de l'investissement général de l'élève (participation aux auditions, concerts...)
- Obligation d'avoir pratiqué au moins 3 pratiques collectives différentes durant le cycle
- Mettre en place et participer à un projet artistique, idéalement avec un autre art

Parfait ! Bravissimo !
Tu es maintenant un musicien
totalement autonome !

Parcours Personnalisé

Pour les élèves qui ont
obtenu leur BEM ou leur
CEM

Parcours Personnalisé : Pour les élèves ayant obtenu leur BEM ou leur CEM et après validation de leur demande.

- Intégration sur présentation d'un projet musical de l'élève, à construire avec le professeur et la direction.
- Projet ANNUEL et renouvelable en fonction des places disponibles, du projet, et de la motivation de l'élève
- Cours individuel d'instrument :
 - 2 créneaux de 45 minutes par session (BEM) = 15 min/semaine
 - 2 créneaux d'1h par session (CEM) = 20 min/semaine
- Pratique(s) collective(s) au choix :
 - Harmonie
 - Musique de chambre
 - Musiques Actuelles
 - Chorale
 - Composition - Ecriture



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

1. MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Inscriptions prioritaires

Les nouvelles inscriptions à l'Ecole de musique Lili Boulanger s'adressent prioritairement aux jeunes de moins de 18 ans et sont pré-acceptées sous réserve de place disponibles dans la discipline demandée.

Toute démission d'un élève lui fait perdre sa qualité d'utilisateur prioritaire pour les inscriptions futures.

Une réinscription tardive en dehors des périodes déterminées fait perdre à l'élève sa qualité d'élève prioritaire. Sa réinscription sera alors considérée administrativement comme une nouvelle inscription et sera donc traitée en fonction des places disponibles.

Les inscriptions en cours d'année devront faire l'objet d'une demande par mail ou par téléphone auprès de la direction de l'école de musique et seront étudiées en fonction des disponibilités des professeurs dans les disciplines demandées. Les effectifs varient d'une année sur l'autre, les places disponibles dans chaque discipline ne sont pas constantes.

Cours d'essai

Lors d'une première inscription à l'Ecole de musique Lili Boulanger (et seulement pour cette année-là), un élève peut bénéficier d'une période d'essai de trois cours sans facturation. Cette période démarre à compter de la date d'inscription. Pour bénéficier de ces cours d'essai, l'élève doit tout de même avoir rempli un dossier d'inscription et fourni les justificatifs requis. A la fin de la période d'essai, si celle-ci n'est pas concluante, la désinscription ne sera pas facturée. Afin que les droits d'inscription ne soient pas appliqués, un courrier doit être adressé à la Direction de l'école de musique dans les meilleurs délais.

Dossiers d'inscription

Les réinscriptions se font de manière dématérialisée, dès mi-juin, via le formulaire en ligne sur le site culture-aliermont.fr.

Les pré-inscriptions se déroulent fin Juin et Début Septembre, directement à l'école de musique ou en ligne sur le site culture-aliermont.fr.

Recueil de l'École de musique Lili Boulanger - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Assurance

Les élèves majeurs et les parents des élèves mineurs sont tenus de souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques encourus dans le cas où leur responsabilité personnelle se trouverait engagée, tant sur le plan corporel que matériel (assurance de responsabilité civile ou assurance pour les activités extrascolaires). Tout dégât causé par un élève aux locaux ou au matériel de l'établissement ou mis à sa disposition engage la responsabilité de ses parents s'il est mineur ou de l'élève, s'il est majeur. Dans tous les cas, il sera exigé le remboursement des frais occasionnés.

Changements administratifs

Pour tout changement d'ordre administratif en cours d'année (état civil, adresse, contact...), tout élève ou son représentant légal doit en informer la direction de l'école dans les meilleurs délais. Il sera tenu pour responsable des conséquences qui pourraient découler du non-respect de cette prescription s'agissant notamment du suivi des informations par courrier ou courriel.

La tarification étant déterminée par la domiciliation de l'élève, seuls les changements d'adresse intervenus et transmis avant les vacances d'automne de l'année scolaire en cours seront pris en compte dans le calcul des droits d'inscription. Au-delà de cette date, les informations initiales et les droits qui en découlent seront maintenus.

2. DROITS D'INSCRIPTION

Composition des droits d'inscription

Les droits d'inscription concernent l'année scolaire complète et sont composés :

- Des droits de scolarité permettant l'accès aux cours
- Des frais des photocopies des partitions réalisées
- Des frais engendrés par la mise à disposition de matériel pédagogique

A titre indicatif, il est précisé que les droits d'inscription réglés par les familles ne recouvrent qu'une partie du coût réel des activités d'un élève, financé majoritairement par Saint Nicolas d'Aliermont.

Mode de calcul des droits d'inscription

Le mode de calcul des droits d'inscription est déterminé annuellement par Saint Nicolas d'Aliermont. Les tarifs varient en fonction des critères suivants : lieu de résidence de la famille de l'élève, parcours d'étude et âge de l'élève.

Pour tous les inscrits, les tarifs sont fixés de manière forfaitaire.

Deux grilles tarifaires sont en application : La première pour les habitants de la Communauté de Communes

De Falaise du Talou (CCFT), et la seconde pour les habitants extérieurs à celle-ci.

Les droits d'inscription sont indivisibles et sont dus pour l'année en cours.

Modalités de paiement

Toute année commencée entraîne le règlement de l'intégralité des droits d'inscription.

Les droits d'inscription sont annuels et les factures sont émises entre Décembre et Janvier.

Le paiement s'effectue après réception de la facture auprès de la Trésorerie de Eu, rue Sainte-Anne 76260 EU ; en chèque, espèces ou par carte bancaire (possibilité de paiement en ligne).

En cas de non-paiement, un courrier de rappel de l'échéance du paiement est adressé à l'élève ou à sa famille dans un premier temps, sinon, le Trésor Public sera chargé de recouvrer les droits dus avec les pénalités d'usage.

En cas de non-recouvrement des droits, l'élève ne sera pas admis à se réinscrire l'année scolaire suivante.

Aides sociales

Si vous avez le droit à l'ARS, il est probable que l'élève bénéficie de facilités de paiement via la carte Atouts Normandie, le Pass Collégiens 76, le Pass jeunes 76, les Bons Temps Libres CAF, le Pass Culture : Renseignez-vous ! Il est demandé de joindre les justificatifs afférents lors de l'inscription administrative ; ensuite il ne pourra pas être pris en compte.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Démission en cours d'année

Tout abandon en cours d'année doit être notifié par écrit auprès de la Direction de l'école de musique Lili Boulanger ; la date d'abandon correspondant alors à celle de réception du courrier. Il ne sera alors effectué aucun remboursement, sauf s'il s'agit d'un cas de force majeure (longue maladie, déménagement, décès...) pour lequel une remise de 10% par mois de cours non suivis sera effectuée.

3. SCOLARITÉ

Calendrier

Les cours reprennent en septembre (date communiquée avant la période estivale) et adoptent ensuite le calendrier des congés scolaires de l'Education Nationale en vigueur dans le secteur académique.

Locaux

La majorité des cours sont donnés dans les locaux de l'École de musique Lili Boulanger, située avenue des Canadiens à Saint Nicolas d'Aliermont. Les manifestations extérieures peuvent se dérouler dans tout autre lieu affecté à cet effet, dont l'adresse est toujours communiquée en amont aux familles.

Dans un souci de sécurité, les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leurs enfants à l'école de musique. Les enfants restent sous la responsabilité des parents jusqu'à l'arrivée du professeur. La responsabilité de l'École de musique et de Saint Nicolas d'Aliermont ne pourra être engagée en dehors des horaires de cours. Les absences des enseignants sont signalées, dès que l'École en a connaissance, par différents moyens de communication (affichage, courriel, téléphone, etc.). Cette information ne pouvant être garantie, il appartient aux parents, et notamment ceux des élèves les plus jeunes, de s'assurer de la présence de l'enseignant avant de laisser leur enfant.

Absentéisme

Quel que soit le cursus suivi, l'élève s'engage à suivre régulièrement l'intégralité des cours déterminés par le règlement des études en vigueur. Les élèves sont également tenus de se présenter aux manifestations, répétitions et auditions de l'école.

Tout élève inscrit s'engage à participer à toutes les activités prévues dans le cursus. En cas de non-respect, la direction peut refuser le renouvellement de l'inscription.

En cas d'absence de l'élève, le responsable légal ou l'élève majeur doit prévenir en amont la direction de l'école et/ou le professeur, par écrit ou par téléphone. Les élèves mineurs absents en cours restent sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

5-20-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Les absences d'élèves (même excusées) n'entraînent pas un rattrapage de cours.

Après concertation entre les parents, les professeurs et la Direction, trois absences non justifiées entraînent la radiation de l'élève sans remboursement des droits de scolarité.

En cas d'absence prolongée d'un enseignant, un remplacement pourra être mis en œuvre. Des reports de cours peuvent être organisés en cas d'absence d'enseignant pour des raisons artistiques (concerts, auditions, etc) : dans ce cas, l'enseignant se charge d'organiser et d'informer les familles des changements de dates et d'horaires de cours de ses élèves (fiche à signer par les familles).

Discipline

L'élève tout comme le personnel de l'établissement doit adopter un comportement respectueux à l'égard de tous ainsi que du matériel mis à disposition et du bâtiment. Pour les élèves qui n'apporteraient pas à leurs études l'attention nécessaire ou dont le comportement gênerait le fonctionnement des classes, les représentants de Saint Nicolas d'Aliermont peuvent :

- Interdire un ou des cours à un utilisateur en cas de non-respect du règlement ou si ce dernier a un comportement perturbateur : violence physique ou morale, injures et non-respect envers les autres élèves et les membres du personnel de l'école de musique
- Rencontrer les parents et les responsables pédagogiques
- Exclure temporairement ou définitivement l'élève
- Concernant les élèves mineurs, toute mesure ne sera prise qu'après un entretien avec les parents ou le responsable légal de l'élève

Suivi pédagogique

L'équipe de professeurs et la direction de l'école sont à la disposition des parents pour évoquer toutes formes de problèmes qu'ils peuvent rencontrer en cours d'année scolaire.

L'emploi du temps, les dates d'auditions, les absences des professeurs, les évaluations ainsi que les communications diverses se feront par le biais d'e-mails, d'affichages et via le réseau social Facebook.

Le suivi de la progression des élèves se fait en contrôle continu. Les élèves ne sont pas soumis à des examens de fin d'année, mais à un examen de fin de cycle.

Déplacement – rattrapage de cours

Il peut arriver que dans le cadre de leur métier de musiciens-enseignants, les professeurs soient amenés à déplacer leurs cours. Les parents en seront bien évidemment informés à l'avance et les modalités du remplacement (jour, horaire) auront été vues avec eux.

Les cours ne seront en revanche pas tenus d'être rattrapés dans les cas suivants :

- arrêt maladie du professeur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

- absence de l'élève lui-même (maladie, voyage scolaire, rendez-vous médical, convenance personnelle, etc.)

- intempéries

Des cours en visio ne pourront être dispensés que dans de très rares cas d'extrême obligation, après que toutes les autres possibilités auront été étudiées et avec l'accord de la direction de l'école de musique.

Matériel pédagogique

Les élèves doivent se présenter en cours avec leur instrument le cas échéant, un carnet et un crayon. Les partitions et le petit matériel (anches, harnais...) sont à la charge des familles et doivent être acquis en temps voulu. Le recours à la photocopie, même partielle, est illégal. L'école de musique est autorisée par la S.E.A.M (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique) à réaliser un nombre limité de photocopies par élèves (paiement d'une redevance).

Les élèves sont invités à s'équiper en protections auditives adéquates, sur les conseils de leur enseignant, selon la discipline choisie.

Location d'instruments

Les élèves de l'école de musique peuvent louer un instrument de musique à l'école de musique Lili Boulanger, sous réserve de disponibilité. Les familles qui souhaitent louer un instrument sont invitées à en faire la demande dès leur pré-inscription.

La durée de location est d'un an, renouvelable deux fois. La location ne peut excéder trois ans, sauf autorisation spécifique, validée par l'École de Musique (pour les instruments plus onéreux).

Le tarif de location est de 50€/ an.

Il est obligatoire de produire une attestation d'assurance couvrant toute la durée de la location et des accessoires le cas échéant car en cas de détérioration ou de vol, le remplacement ou la réparation seront à charge de l'emprunteur

Les autres conditions sont détaillées dans le contrat de location.

Lors de la restitution de l'instrument, la famille devra effectuer une révision de l'instrument auprès d'un professionnel, et fournir la facture pour le suivi de l'instrument.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Droit à l'image

La direction de l'école est seule habilitée à donner l'autorisation de photographier, filmer ou enregistrer les élèves pour un usage pédagogique ou de diffusion de ses activités. Une demande d'autorisation de droit à l'image faite lors de l'inscription. Cette disposition est valable pendant toute la durée de l'année scolaire.

Application du règlement

L'inscription à l'Ecole de musique Lili Boulanger implique la connaissance, le respect du présent règlement. Celui-ci doit être approuvé lors de l'inscription, par l'élève s'il est majeur, ou par son représentant légal dans le cas contraire.

L'équipe de l'école de musique sera chargée de l'exécution du présent règlement sous le contrôle du Maire de Saint Nicolas d'Aliermont. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront soumis par la direction de l'école au Maire de Saint Nicolas d'Aliermont. En cas de contestation ou de litige, toute personne pourra saisir le Maire qui statuera par délibération souveraine en dernier recours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024